

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	18	18

Date de la convocation :	Le 7 mai 2025
Date de publication électronique :	Le 19 mai 2025

Séance du 15 mai 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze mai à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Catherine BASTIEN, Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Philippe BONTEMPS, Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-François DE SOUSA, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Grégory HUCHETTE, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Denis MESSIO, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Daniel GAGE représenté par Monsieur Jean-François DE SOUSA, Madame Nadine SANTUNE représenté par Madame Catherine BASTIEN, Monsieur Alain DENNEL représenté par Monsieur Philippe BONTEMPS, Monsieur Patrice CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Financement des opérations de travaux d'électrification rurale - enfouissement du réseau basse tension

Vu l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 fixant la liste des communes du département de l'Oise éligibles aux aides à l'électrification rurale pour les travaux ou opérations réalisés par les autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité,

Vu la délibération n°2021-16 relative au financement des opérations de travaux d'électrification rurale,

Vu le budget primitif 2025 du SEZEO,

Monsieur le Président propose de modifier le taux de travaux d'électrification rurale pour les opérations d'**enfouissement d'ordre esthétique du réseau basse tension**, en passant ce taux de 65% à 100%

Monsieur le Président propose que les taux de participation ainsi définis s'appliquent aux chantiers avec une date de démarrage des travaux fixée à l'ordre de service à compter du 1^{er} janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau taux de participation du SEZEO pour les opérations enfouissement du réseau basse tension pour raison d'ordre esthétique,

ACCEPTE que tout chantier dont la date de démarrage des travaux est fixée dans l'ordre de service à partir du 1^{er} janvier 2025 bénéficie de ce nouveau taux,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Président,
Olivier FERREIRA